

copie

Paris 28 juin 1871

2094

Monsieur le Ministre

Mr. Jules Faure m'informe par un télégramme, que Mr. Nigra lui a transmis votre plainte de n'avoir pas eu de moi un accusé de réception de l'exemplaire de la loi du 13 Mai 1871, relative aux garanties accordées au Pape et au S. Siège, ainsi qu'aux rapports de l'Eglise et de l'Etat en Italie. Cet exemplaire a été remis à Mr. le Ministre des affaires étrangères de France le 10 juin avec la copie d'une dépêche de V. E. en date du 20 Mai contenant un commentaire de cette loi.

Mr. Jules Faure a exprimé à Mr. Nigra ses remerciements, et j'ai l'honneur de vous remercier de cette double communication.

Agney,

reçu M. Nigra